

Loi sur les télécommunications

Notification d'une procédure de révocation

Une procédure de révocation, basée sur la législation des télécommunications, a été introduite à l'encontre de la/les personne/s suivante/s:

Ouverture de révocation

- Lucie Güntert, St. Alban-Ring 286, 4052 Basel

Le courrier mentionné peut être demandé par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

téléphone +41 (0)32 327 55 11

fax direct +41 (0)32 327 55 28

Loi sur les télécommunications. Notification d'une procédure de révocation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.02.2005
Date	
Data	
Seite	959-959
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 383

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.